

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de travaux pour la création de locaux de travail en mezzanine à l' Espace Concorde . Lot 1 : Charpente bois/Gros Œuvre/revêtements muraux. Avenant n°1

N° : VA_DEC2020_440
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l' article R 2194-8 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION NORD PAS DE CALAIS, domiciliée à LEZENNES (59260), l'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux pour la création de locaux en mezzanine à l'Espace Concorde afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations :

- Adaptation de la mezzanine comprenant création d'une console et mise en place d'un poteau, pour un montant de 1 185,00 € H.T.
- Fourniture et pose de 2 fers pour déport du palier intermédiaire, pour un montant de 285,00 € H.T.
- Fourniture et pose d'une tôle type larmée, pour un montant de 891,00 € H.T.
- Suppression percement pour passage des gaines de ventilation, pour un montant de -224,00 € H.T.

Soit au total une plus-value de 2 137.00 € H.T. (deux mille cent trente- sept euros hors taxe). Cet avenant représente une hausse de 6,58% du montant du marché.

Imputation budgétaire : 2313.024.2200.SFCONC

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 2 décembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177605-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 3 décembre 2020